

Formulaire de Cotisation

Volt

Madame Monsieur

Prenom : _____ Nom : _____

Nationalité : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____

Je souhaite devenir membre et régler une cotisation :

simple (5€ par mois ou 60€ par an)

réduite (2€ par mois ou 24€ par an)

Je souhaite de m'impliquer en tant que

membre actif membre de soutien

Les membres actifs travaillent au sein de nos équipes locales, nationales ou européennes pour aider à construire notre mouvement. Ils disposent d'un droit de vote interne. Les membres de soutien nous aident financièrement grâce à leurs cotisations.

Paiement par

Chèque Virement

Coordonnées bancaires :

Association de financement de Volt France
IBAN: FR76 1470 7500 0132 5210 9288 538
BIC: CCBPFRPPMTZ

Veillez lire et cocher les cases obligatoires ci-dessous :

Je certifie sur l'honneur que **je suis une personne physique** et que le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (entreprise, association, collectivité...); que **le paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel.**

J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relative au recueil de mes données personnelles ci-dessous.

Signature

MERCI DE RENVoyer CE DOCUMENT PAR MAIL À info@voltfrance.org
OU AVEC VOTRE CHÈQUE SIGNÉ ET LIBELLÉ À L'ADRESSE SUIVANTE :

**L'ASSOCIATION DE FINANCEMENT DU PARTI VOLT FRANCE
23-25 RUE JEAN JACQUES ROSSEAU, 75001 PARIS**

Volt France accepte les cotisations et les dons par l'intermédiaire de son mandataire financier (Association de financement de Volt France agréée le 1 juillet 2019). Votre cotisation sera versée pour le compte de l'association de financement du parti politique Volt France, résidant au 23/25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001, Paris. L'article 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la loi n° 2017-286 du 6 mars 2017 dispose que : « les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. [...] Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. ». L'article 11-5 de la même loi dispose que verser des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 est puni d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement. Vos cotisations et dons donnent droit à une déduction fiscale à hauteur de 66% retenue dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en début d'année. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui vous concernent. Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos cotisations et dons. En renvoyant ce formulaire vous autorisez Volt France, Volt Europa et l'association de financement de Volt France à utiliser vos données pour des opérations de contrôle des cotisations et des dons. Seul Volt France est destinataire des informations que vous lui communiquez. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant, vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à : info@voltfrance.org